

**AVIS PUBLIC d'adoption d'un règlement
Règlement numéro 310-2023**

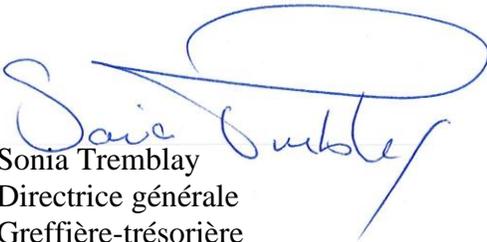
Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 2 octobre 2023, la Municipalité de Barnston-Ouest a adopté le règlement numéro 310-2023 intitulé : « *Règlement numéro 310-2023 modifiant le règlement numéro 210 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1* ».

Ce règlement a pour objet de prévoir le montant de la taxe imposée sur la fourniture de service téléphonique à compter du 1^{er} janvier 2024 ainsi l'indexation annuelle de celle-ci à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le présent règlement entrera officiellement en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation fera publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité situé au 2080, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Barnston-Ouest, ce 5 octobre 2023.



Sonia Tremblay
Directrice générale
Greffière-trésorière